

PRESENTATION ALAE MATERNELLE et ELEMENTAIRE 2023/2024

L'association Parenthèse gère l'ALAE de » Pompertuzat. Le siège se situe à Castanet-Tolosan.

Au 1 boulevard des campanhols

Cet Accueil de Loisirs est une structure éducative habilitée pour accueillir de manière habituelle et collective des enfants pour des activités de loisirs. Cette habilitation est accordée par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports. Elle est soumise à certaines conditions :

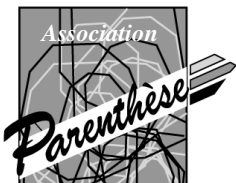
- ✓ La présence d'un projet éducatif (objectifs, modalités de fonctionnement...);
- ✓ La présence d'une équipe d'animation qualifiée (directeur, directeur adjoint et animateurs);
- ✓ Le respect d'un taux d'encadrement : 1 animateur pour 14 enfants en maternelle, 1 animateur pour 18 enfants en élémentaire ;
- ✓ La présence d'un projet pédagogique élaboré par l'équipe de l'ALAE.

Ses 4 grandes missions :

- ✓ Assurer la continuité entre les heures et les jours d'ouverture scolaire et les heures et les jours de loisirs des enfants.
- ✓ Développer des activités en ayant le souci de les inscrire dans la réalité locale : prise en compte des conditions et mode de vie des parents, de la vie associative locale.
- ✓ Rechercher une cohérence dans l'intervention éducative des différents acteurs en définissant les rôles.
- ✓ S'appliquer à être complémentaire dans les activités proposées tout en prenant en compte les rythmes de vie des enfants.

Les différents temps d'accueil :

- L'accueil du matin maternelle de 7h30 à 8h50, lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
- L'accueil du matin élémentaire de 7h30 à 8h50, lundi, mardi, jeudi, vendredi et de 7h30 à 9h50 mercredi
- **Permettre aux enfants de vivre une bonne transition entre la maison et l'école en respectant leurs rythmes et leurs besoins.**
 - ✓ Une ou des salles sont aménagées : l'enfant y est accueilli et peut, s'il le souhaite, pratiquer des activités calmes, bibliothèque, ludothèque, avec mise à disposition de matériel divers.
 - ✓ L'attitude des animateurs doit être en accord avec les objectifs de ce moment : accueillants et disponibles, ils accompagnent l'enfant dès son arrivée.



- L'accueil du midi de 12h à 14h, lundi, mardi, jeudi, vendredi :
 - Permettre aux enfants de prendre leur repas dans de bonnes conditions de confort et d'hygiène ;
 - Permettre aux enfants de pratiquer des activités de loisirs.

Cela suppose la présence d'animateurs qualifiés à qui revient la mission de mettre en place les moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Le travail va donc être orienté vers :

- ✓ Des conditions de repas confortables ;
 - ✓ La participation des enfants (apprendre à manger dans le calme, respecter le matériel et les autres, s'impliquer dans la mise en place et le rangement...);
 - ✓ L'apprentissage de l'hygiène ;
 - ✓ L'alimentation (goûter à tout, respecter la nourriture, connaître les aliments...);
 - ✓ Des activités de loisirs variées et de qualité ;
 - ✓ La libre participation des enfants à ces activités.
- L'accueil du soir maternelle : lundi/vendredi de 16h30 à 18h30, mardi/jeudi de 16h à 18h30
 - L'accueil du soir élémentaire : lundi/mardi/jeudi/vendredi de 16h30 à 18h30

- Favoriser un espace de loisirs adapté au rythme de l'enfant après une journée d'école
- Permettre l'établissement d'un dialogue avec les parents.

Les enfants seront orientés soit vers des jeux d'extérieur, avec la mise à disposition de matériel ou sur pôles d'activités aménagées telles que les jeux de société, activités manuelles ponctuelles, qui permettent le départ échelonné des enfants. etc.

En situation de crise sanitaire :

Dans un contexte de crise sanitaire, l'association respecte les protocoles établis par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports. Elle collabore étroitement avec la Mairie de Pompertuzat et l'Education Nationale afin de mettre en œuvre un service adapté à la situation et cohérent avec les partenaires éducatifs.

Des changements d'organisation peuvent être opérés en fonction des protocoles en vigueur.

Le financement :

Le fonctionnement de l'ALAE est financé par :

- ✓ la Mairie de Pompertuzat, sous la forme d'une subvention annuelle ;
- ✓ la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne, sous la forme de prestations de service ;
- ✓ les familles, sous la forme d'une facture pour l'année scolaire, adressée au mois d'octobre